



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 25 novembre 2025
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Charles Morard

M. Charles Morard, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 67 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 34. Dès lors, M. Charles Morard, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h04 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Se sont excusés : Mathieu Balsiger, Fabrice Borlat, Marion Brunschwig, Joey Fares, Christian Ferrari, Marie-Galante Forestier, Yvan Kohli, Christian Mury, Claude Nicolet, Mélanie Wunderli, Jean-Christophe Zuchuat, Yann Zimmermann

Non excusé : -

Arrivées tardives : Michel Wicky

Démissionné : -

Municipalité – présents : Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Commune – présent : Stéphane Roulet

Huissières : Mme Iris Juvet, Mme Lucienne Vodoz ; Mme Manuela Debernardi

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

Le bureau du Conseil n'a pas reçu de réponse à point 10.1. Une interpellation a été déposée et sera traitée au point 11.

M. le Président lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2025
3. Communications du bureau du Conseil



4. Communications de la Municipalité
5. **PREAVIS 29-2025** concernant le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve – commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)
6. **PREAVIS 34-2025** concernant le budget 2026 FCR – Fonds culturel Riviera
7. **PREAVIS 35-2025** concernant le budget 2026 CIEHL – Communauté intercommunale d'équipement du Haut- Léman
8. **PREAVIS 36-2025** concernant le budget 2026 de la Commune de Blonay – St-Légier
9. **PREAVIS 21-2025** concernant le plan d'affectation (PA) en Crausaz
10. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 10.1 Interpellation de M. Alain Salanon, Les Vert.e.s, intitulée « Droit au but, le retour » (28.10.2025)
 - 10.2 Interpellation de M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s, intitulée « OUI à l'information, NON à la désinformation » (30.09.2025)
11. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
 - 11.1 Interpellation de Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s intitulée « Quel soutien de notre commune pour un plan « Grand Froid » ?
12. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
13. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
14. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte,

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

Propose de traiter le PA En Crausaz en priorité, c'est-à-dire avant le budget.

la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le quorum a changé avec l'arrivée d'un conseiller. La présence effective est de 68 membres avec une majorité absolue à 35.

Au vote, la modification proposée par Mme Fabienne Mottet de l'ordre du jour est refusée à la majorité (23 oui, 38 non, 6 abstentions).

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à la majorité (62 oui, 2 non, 3 abstentions).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2025

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (60 oui, 0 non et 7 abstentions)

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président a représenté le Conseil lors de :

- la soirée des jeunes citoyens, et peut-être des futurs politiques
- l'inauguration des vitraux du temple de la Chiésaz



- l'amicale de la fanfare de Blonay
- du déjeuner de la PROMOVE à Vevey

Il rappelle que la séance du 5 décembre aura lieu au Grand Conseil à Lausanne et que la sortie du printemps prochain se fera le 2 mai 2026 à Pont-En-Ogoz en Gruyère.

Il informe que la traditionnelle rétribution en vin se fera à l'issue de cette séance et non pas le 5 décembre, et ce pour des questions pratiques.

Il annonce la récente naissance du fils de M. Mathieu Balsiger (*applaudissements*).

4. Communications de la Municipalité

Communications :

- No 42-2025 – Dépassements budgétaires au 1er novembre 2025 (+ de CHF 15'000.-)
- No 43 -2025 - Analyse prospective 2020-2029 (planification économique) - Présentation fiduciaire BDO

5. PREAVIS N° 29-2025 concernant le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve - Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)

M. Charles Morard, Président demande si un des membres de la COFIN souhaite faire part d'éléments particuliers en rapport avec le budget. Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

M. Charles Morard, Président donne lecture des conclusions :

- Adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

Au vote, le préavis municipal n°29-2025 est accepté à la majorité (65 oui, 1 non et 1 abstention).

6. PREAVIS N° 34-2025 concernant le budget 2026 du Fonds Culturel Riviera

M. Charles Morard, Président, demande si un délégué souhaite faire part d'éléments particuliers en rapport avec le budget. Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte,

M. Laurent Volper, ELU

Suggère d'ajouter les montants qui sont attribués à chaque entité dans le rapport du FCR. Il y a en effet beaucoup de fondations, dont certaines ont du personnel professionnel. Il demande si c'est le rôle cette commission de verser de l'argent à de telles fondations qui reçoivent de très gros subsides de la part de sociétés.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

M. Charles Morard, Président donne lecture des conclusions :



- Adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.

Au vote, le préavis municipal n°34-2025 est accepté à la majorité (63 oui, 2 non et 2 abstentions).

7. PREAVIS N° 35-2025 relatif au budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)

M. Charles Morard, Président demande si un délégué souhaite faire part d'éléments particuliers en rapport avec le budget. Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

M. Charles Morard, Président donne lecture des conclusions :

- Adopter le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au vote, le préavis municipal n°35-2025 est accepté à l'unanimité (67 oui, 0 non et 0 abstention).

8. PREAVIS N° 36-2025 concernant le projet budget 2026 de la Commune de Blonay - St-Légier

M. Charles Morard annonce que le préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Remarques générales page par page (partie A)
- B) Budget chapitre par chapitre (partie B)
- C) Annexes
- D) Rapport de la commission des finances
- E) Le préavis 36-2025

Il demande de préciser les numéros de pages ou de comptes lors de chaque intervention.

A. Remarques générales

La discussion sur les remarques générales est ouverte,

1. Objet du préavis, p. 4
2. Présentation de la Municipalité, p. 4 et 5
3. Eléments clés, p. 5
 - 3.1 Contexte économique général, p. 5
 - 3.2 Taux d'imposition, p. 6
 - 3.3 Charges cantonales et intercommunales, p. 6 et 7
 - 3.3.1 Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), p. 8 et 9
 - 3.3.2 Transports publics, p. 10 et 11
 - 3.3.3 Association Sécurité Riviera, p. 11
 - 3.4 REBSL, p. 12 et 13
 - 3.5 Charges de personnel, p. 13 et 14
 - 3.6 Recettes d'impôts, p. 14
 - 3.7 Marge d'autofinancement, p. 15



- 3.8 Investissements et endettement, p. 15
- 4 Détails du budget, p. 16
- 4.1 Récapitulation par services, p. 16
- 4.2 Charges par nature, évolution, analyse, p. 17 et 18
- 4.3 Recette par nature, évolution, analyse. p. 19 et 20
- 4.4 Evolution et analyse des charges et des recettes par section, p. 20 à 27

la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

B. Budget chapitre par chapitre (partie B).

1. Administration générale - p. 6 à 12

La discussion est ouverte,

Philippe Volet, Président COFIN

Souhaite présenter, au nom de la COFIN, l'esprit de ces 8 amendements : « *Il y a eu 4 séances de COFIN avec la Municipalité, en partie avec Mme Sarah Lisé, Municipale et en partie avec l'ensemble des municipaux. L'approche de ces amendements suit aussi le rapport de BDO qui annonce que les belles années sont malheureusement derrière nous et que la Commune doit commencer à faire un effort au niveau de ses budgets. On a eu deux présentations complètes. La première nous indiquait que tout ce qui était investissement avait relativement peu d'impact sur les comptes* ».

Il ajoute qu'il y a en effet un roulement des amortissements, ce qui a relativement peu d'impact sur les dépenses communales. La COFIN souhaite donc diminuer un peu certaines dépenses. Il ajoute que cette discussion a été faite dans un esprit constructif avec la Municipalité. L'intention étant d'encourager la Municipalité à faire tout aussi bien mais avec un petit peu moins, et ce, sans trop impacter les prestations.

Mme Jacqueline Wassenberg, UCBSL

Souhaite remercier la COFIN pour l'excellent rapport produit et informe qu'elle soutiendra la proposition d'amendements qu'elle trouve tout à fait raisonnable, voire modeste et en appelle en général à une sobriété financière face aux futurs préavis, tant au niveau de la Municipalité que du Conseil communal vu la nécessité de réduire les charges.

Elle souhaite apporter un complément d'information concernant le REBSL : La Fondation a demandé une étude sur la démographie de la population enfantine auprès de la société Microgis, ce qui rejoint les vœux de la COFIN, qui demandait d'avoir une évaluation à l'avenir sur les besoins de la population enfantine en termes d'accueil pré et parascolaire. La Fondation a donc reçu ce rapport très récemment et cela sera discuté lors du prochain Conseil de Fondation en décembre. Les détails seront communiqués au Conseil.

Horizon 2030 et 2035 : il y a une légère augmentation des effectifs des enfants, tant en âge scolaire, que préscolaire, puis ensuite, il y a une stabilisation. Du point de vue des besoins, on s'achemine plutôt vers une stabilisation des effectifs tant que les plans d'aménagement du territoire restent relativement raisonnables par rapport à des développements de futurs logements, par exemple.

Il n'y a pour l'instant pas de projet de nouvelle construction, ce qui a été confirmé hier par le président de la Fondation.

Il y a par contre encore besoin de places pour les enfants de la 1 à 4 H à Blonay car il y a des listes d'attente relativement conséquentes.

Adaptation de la tarification pour les parents : ceci est prévu et discuté au sein de la Fondation pour la rentrée 2027. Il n'y aura pas de changements de tarification chaque année. Les tarifs pourraient être rediscutés et adaptés compte tenu des subventions au niveau cantonal, voire fédéral dont les discussions ont lieu en ce moment également.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.



La parole sur chaque amendement est ouverte,

Amendement 1 de la COFIN

10100.3170.00 Frais de réception & manifestation – Fr 25'000.-

Amendement de CHF 5'000.- Montant retenu CHF 20'000.-

Au vote, l'amendement 1 de la COFIN est accepté à la majorité (66 oui, 1 non, 0 abstention).

Amendement 2 de la COFIN

11010.3111.00 Achat mobilier, machines & équipement de bureau - Fr. 46'000.00

Amendement de Fr. 23'000.00- Achat d'un seul panneau d'information - Montant retenu Fr. 23'000.00

Au vote, l'amendement 2 de la COFIN est accepté à la majorité (64 oui, 3 non, 0 abstention).

Amendement 3 de la COFIN

11010.3185.10 Informatique, site internet, réseaux sociaux Fr. 29'400.00 Amendement de Fr. 4'400.00-
Montant retenu Fr. 25'000.00

Au vote, l'amendement 3 de la COFIN est accepté à la majorité (66 oui, 0 non, 1 abstention).

Amendement 4 de la COFIN

11100.3170.00 Frais de réception & manifestation - Fr. 185'000.00 Amendement de Fr. 35'000.00 -
Montant retenu Fr. 150'000.00

Au vote, l'amendement 4 de la COFIN est accepté à l'unanimité (67 oui, 0 non, 0 abstention).

Amendement 5 de la COFIN

11100.3185.00 Honoraires, études et expertises - Fr. 20'000.00 Amendement de Fr. 4'000.00 - Montant
retenu Fr. 16'000.00

Au vote, l'amendement 5 de la COFIN est accepté à la majorité (66 oui, 1 non, 0 abstention).

la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion sur le point 1 est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. Finances - p. 13 à 15

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. Domaines & Bâtiments - p. 16 à 35

La discussion sur l'amendement est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement 6 de la COFIN

35118.3141.00 Entretien du bâtiment - Fr. 36'000.00 Amendement de Fr. 17'000.00 refus accès chenillette -
Montant retenu Fr. 19'000.00

Au vote, l'amendement 6 de la COFIN est accepté à la majorité (66 oui, 0 non, 1 abstention).

La discussion est ouverte,

Mme Cécile Vouilloz, UCBSL

Petit bus communal : elle constate qu'il n'est pas dans les investissements alors que chaque année elle est informée qu'il sera changé et qu'il y aura un leasing. Il est par contre mentionné pour ce qui est du carburant, de l'entretien et des assurances.



M. Bernard Degex, Municipal

Répond que la Municipalité est pleine réflexion et essaie de trouver une solution qui permettrait d'obtenir des subsides extérieurs et pourrait permettre de changer ce bus au cours du 1er semestre 2026.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. Travaux - p. 36 à 43

La discussion sur les amendements est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement 7 de la COFIN

430040.3134.00 Achat plants (arbres) - Fr. 52'000.00 Amendement de Fr. 23'500.00 - Refus préavis 6-2025
- Montant retenu Fr. 28'500.00

Au vote, l'amendement 7 de la COFIN est accepté à la majorité (55 oui, 9 non, 3 abstentions).

Amendement 8 de la COFIN

44000.3115.00 Achat machines et véhicules - Fr. 24'000.00 Amendement de Fr. 24'000.00 - refus achat
agrégat, étudier possibilité de louer ailleurs - Montant retenu Fr. 0.0

Au vote, l'amendement 8 de la COFIN est accepté à la majorité (50 oui, 4 non, 13 abstentions).

La discussion sur le point 4 est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Instruction publique & Culte - p. 44 à 47

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Police - p. 48 à 49

La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. Sécurité sociale - p. 50 à 51

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Volet, PLR

«J'ai déposé un amendement à titre personnel concernant le compte REBSL.

Actuellement, le montant que l'on soutient au niveau de la Commune représente près de 9 points d'impôts sur 67. Je trouve que cette proportion est exagérée. Sachant que l'année passée on a remis un point d'impôt à nos concitoyens, je trouvais normal que ce point revienne d'une manière ou d'une autre sous leur participation au niveau des frais du REBSL. Mon raisonnement était de donc partir sur ce montant de CHF 683'000.- qui correspond à une bascule de 5 points de la part des parents contre 5 points en moins au niveau de la Commune (voir Camembert dans le préavis). D'où mon amendement de CHF 683'000.- qui ferait passer le montant à CHF 5'735'000.- repris par la Commune.

Je ne suis pas naïf, je sais très bien que c'est une couverture de risque et de déficit. Donc de toute façon, quel que soit le déficit du REBSL, on n'a pas le choix, on va devoir l'assumer. C'est donc un montant qui est indicatif. L'important c'est le message politique qu'on envoie, qui est de dire : « à un moment donné, il y a des discussions qui doivent avoir lieu sur les plafonds, puisqu'il y a un plafond maximum pour les personnes aisées » et je pense qu'il y a des marges. Ce plafond n'a pas été revu depuis quelques années. Pour moi, un



soutien de la Commune, c'est un soutien social et ce n'est pas pour que tout le monde puisse en profiter. La garde des enfants est un choix de vie, un choix d'organisation familiale.

Maintenant, c'est un montant qui est donné et je ne suis pas prédicateur, pas plus que la Municipalité non plus. C'est donc juste un signal pour dire que ça reprend ce point d'impôt qui avait été donné l'année passée ».

M. Giuseppe Singarella, PS & Associés

Apprécie les interventions de M. Philippe Volet et de Mme Jacqueline Wassenberger concernant des efforts pour baisser les charges.

Concernant l'intervention de M. Philippe Volet, il se demande ce que signifie « déficit / pas de déficit » ?

Pratiquement, la Commune soutient 47% des charges du REBSL et il est proposé de passer à 42. Alors il se demande qui va prendre les 5% qui manquent ? en ce qui le concerne, il imagine que ce sera la participation des parents qui va passer de 33 à 38, puisque les subsides ne vont pas être augmentés.

Il se réfère au rapport de la COFIN, page 3 : « *Malgré la situation financière actuelle, par suite d'un vote à la majorité, les membres de la COFIN ont choisi de renoncer à proposer un amendement sur ce point. Tout en invitant nos autorités à étudier avec la Fondation la question d'une éventuelle évolution du pourcentage à charge de la famille et à prioriser les besoins réels et à venir, afin de limiter les coûts* ».

Mme Jacqueline Wassenberger a très clairement dit en début de séance qu'une étude est faite au niveau tarifaire et au niveau des besoins. Pour lui, il est effectivement pertinent de demander à la Fondation de réévaluer ces tarifs, lesquels n'ont pas été adaptés depuis un moment. Mais ce travail ne doit pas être fait au sabre en disant on vous enlève CHF 683'000.- mais doit être un travail équilibré, concerté et responsable. En revanche, faire supporter presque la totalité d'un point d'impôt supplémentaire aux familles lui paraît totalement disproportionné. L'amendement proposé revient à considérer les parents comme des pollueurs payeurs. Cette logique n'est pas soutenable socialement, ni acceptable politiquement. Il invite donc clairement à ne pas soutenir cet amendement et au vu de son importance, il demande que le vote soit nominal.

M. Michel Wicky, ELU

En tant qu'ancien parent et utilisateur des structures sociales offertes à cette époque-là, il souhaite rappeler à tout un chacun que l'offre crée la demande et que dans son environnement social, des gens ont bénéficié de ces structures avec des moyens qui leur auraient permis d'agir totalement autrement. Il souligne qu'il existe aussi des alternatives aux structures publiques et qui bien qu'onéreuses peuvent aussi prendre en charge une part de ces coûts.

Il invite à prendre garde au fait qu'une augmentation des tarifs de ces prestations pourrait entrer en concurrence avec une autre offre ou d'autres alternatives, ce qui ferait qu'il y aurait une baisse d'utilisation de propres structures de la Commune, qui seraient sujets à investissements. Il invite également à réfléchir à l'offre que la Commune veut donner à la population, qui doit être destinée prioritairement à celles et ceux qui ne peuvent pas faire autrement. Il ajoute que la responsabilité individuelle existe et que c'est à tout un chacun de s'organiser avec ce qu'il a à disposition pour faire au mieux.

M. Romain Belotti, ELU

Informe qu'il a rencontré ce jour M. Frédéric Borloz, Ministre de l'éducation scolaire et préscolaire à qui il a parlé de la problématique du REBSL, à savoir CHF 2 mio supplémentaires en 2 ans, et de la nécessité de trouver des solutions. Il a évoqué trois axes :

- 1/ la participation des parents est importante avec respectivement 60% des charges pour la Commune et 40% à la charge des parents.
- 2/ le nombre d'enseignants par rapport aux élèves : dans le canton de Vaud, il faut un enseignant pour 8 élèves en préscolaire. A Genève, c'est un enseignant pour 13 élèves
- 3/ la dimension des locaux : à ce jour, un certain nombre de mètres carrés est exigé pour pouvoir accueillir ces enfants, ce qui est un coût dans les constructions de ces établissements.

Il informe qu'il va sûrement déposer une interpellation, motion ou postulat en début d'année au Grand Conseil pour pouvoir travailler sur ces 3 axes.



Il ajoute que l'amendement de M. Philippe Volet est juste, car c'est aussi un choix familial et il est aussi clair que l'économie a besoin de bras, et donc de structures d'accueil pour les enfants. Ce n'est pas à l'entier de la collectivité de prendre ces charges et il est d'avis qu'une participation paritaire à 50% arriverait effectivement à un meilleur résultat des finances. Avec CHF 1 mio d'augmentation du REBSL chaque année, la Commune va « droit dans le mur ».

M. Bernard Degex, Municipal

Il en appelle à la mémoire des membres du Conseil car c'est ce dernier qui avait choisi dans le préavis 12-2023 d'accepter des investissements pérennes de l'ordre de CHF 1,2 mio qui représentent l'ouverture de 2 structures, soit la structure préscolaire des Vignes à Mottex, et la structure des Vergers (UAPE à Saint-Légier). Il comprend la volonté d'économiser et d'entente avec la Municipalité, une réflexion est en cours pour évoquer les pistes possibles et sur la manière dont le REBSL pourrait procéder. Les simulations sont en cours et seront applicables à partir de la rentrée 2027, pour des raisons d'organisation, d'annonce aux parents et de système informatique.

Cela signifie que si le Conseil accepte ce soir de diminuer de CHF 680'000.- la subvention au REBSL, cela sous-entend qu'il faudra couper dans les prestations car il n'y aura pas d'autre choix pour l'instant puisqu'il ne sera pas possible d'augmenter la tarification pour les parents du jour au lendemain. Il informe également que la législation vaudoise stipule que même les familles qui ont les plus hauts revenus sont subsidiées par la collectivité. Cela signifie que le plafond ne pourra être augmenté que très légèrement. Cela signifie également que si la tarification des parents est augmentée, ce sera le gros de la masse des familles qui sont plutôt dans le milieu des revenus qui vont en pâtir. Celles qui déjà payent beaucoup d'impôts.

M. Philippe Volet, PLR

« Je suis juste obligé de réagir à ce qui a été dit par M. Bernard Degex, parce que là, je ne peux pas le suivre. Effectivement, on a voté pour des crèches et des accueils. À chaque fois, il nous a été donné un montant et un nombre de personnes. Résultat, lors de l'avant dernier conseil, vous nous avez présenté des chiffres qui dépassaient ce qu'on avait eu comme information, avec en plus, des nombres inférieurs au nombre d'élèves accueillis. Donc si on prend le coût par élève, il est devenu beaucoup plus grand que ce qui avait été annoncé lors du Conseil.

Et puis après vous dites, on va devoir couper dans les prestations. Et là je ne peux pas être d'accord. Déjà ce n'est pas mon propos, je n'ai jamais dit qu'il fallait couper dans les prestations. Je vous ai dit que c'est un signal politique qui est de dire qu'au-delà de 9% de points d'impôts, je trouve que c'est exagéré pour l'accueil des enfants. La prestation d'une commune ne s'arrête pas uniquement aux enfants. Et de toute façon, on couvre un déficit. Si M. Degex vous vous engagez aujourd'hui, en mettant votre main à couper, que demain votre budget respecte à la lettre le chiffre que vous avez mis, je peux encore entrer en matière. Là, ce que je demande, c'est un geste : de trouver des pistes d'économie. J'ai chiffré un montant, je l'ai dit, c'est CHF 683'000.- qui vient d'un calcul d'une bascule de 5 : vous prenez le déficit, vous divisez par 47, ça vous fait un montant, et ça fait une bascule de 5.

C'est un signe, puisqu'on a donné ce point d'impôt, on le reprend d'une manière ou d'une autre. En gros, ceux qui utilisent la prestation la payent. La communauté participe en partie, mais elle ne doit pas payer l'entier de la prestation. C'est un message politique effectivement qui vous invite à dire que l'aiguille est peut-être un petit peu trop du côté de la participation de la Commune et qu'il faut un petit peu la rétablir de l'autre côté. Si demain, il n'y a que CHF 400'000.- au niveau des comptes, tout le monde sera content. Lors du vote, c'est le message politique que le Conseil enverra : "Attention, maintenant la Commune investit plus de 9 points d'impôts sur 67 ». Donc ça fait plus de 10% de son budget et cela augmente chaque année. Certes, avec des choix qui ont été faits démocratiquement, mais aussi avec des chiffres qui n'étaient pas tout à fait ceux que nous avons voté ».

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

« Faites les enfants. La Suisse en manque ! Mais ce n'est pas mon propos, c'est juste un point d'histoire. Pourquoi est-ce que c'est à la charge surtout des communes d'être responsables du préscolaire et du parascolaire ? C'est parce que, il y a 15 ou 20 ans, à l'occasion du lancement de la fusion de deux partis, ce



sont des membres du PLR qui ont voulu que ce soit les communes qui soient au front pour l'accueil des enfants. Malheureusement, ces membres du PLR étaient des femmes PLR ».

Mme Catherine Herrero, PS & Allié.e.s

« J'ai entendu plein de choses ce soir et il y a plusieurs choses qui me paraissent complètement aberrantes. Vous le savez très bien, M. Belotti, les chiffres que vous avez apportés concernant le nombre d'éducatrices, et non pas d'enseignantes, dans l'accueil préscolaire et parascolaire sont faux. Donc, pour une structure préscolaire, il y a des bébés et après il y a deux classes d'âge et donc le nombre diffère pour chaque catégorie. Donc 8, je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre, mais c'est faux.

Concernant les mètres carrés, vous avez tous des lieux de travail et vous travaillez dans des locaux qui sont adaptés à votre travail. Dans les garderies, c'est la même chose. Il y a des enfants, il y a besoin de place, de cuisine, de toilettes.

Ensuite, il paraît quand même un petit peu dangereux de mettre en balance une baisse d'impôts avec des chiffres qui concernent l'accueil des enfants et le bien-être des familles.

Nous, le Conseil, avons décidé de baisser les impôts. Et j'entends ce soir les mêmes personnes qui décident aussi de décider de la baisse de la subvention pour le REBSL, et cela me fait peur.

Un autre point que l'on n'a pas entendu ce soir, ce sont les horaires continus de l'école. Actuellement, il n'y a pas assez de place dans les UAPE pour des enfants qui n'ont pas le temps de rentrer chez eux et parce que les transports scolaires n'ont toujours pas été adaptés pour ces enfants-là. Donc ce sont des enfants qui sont obligés d'aller manger et il y a des mamans qui sont à la maison et qui ne peuvent pas faire à manger à leurs enfants parce qu'ils n'ont pas le temps de rentrer.

Et on a aussi des représentants de notre Conseil qui sont présents au Conseil de Fondation et qui travaillent avec M. Degex. Je crois qu'on peut aussi leur faire confiance pour faire du bon travail et vérifier tout ce qui se passe dans cette Fondation.

Pour terminer, je pense que si le Conseil n'a pas eu les bonnes informations et a pris des décisions sur des chiffres faux, on ne peut pas reporter cela sur les familles qui elles ne sont que les utilisatrices et naturellement les gens qui payent aussi une bonne part pour cette Fondation.

M. Bernard Degex, Municipal

Apporte quelques précisions, à savoir que ce n'est pas M. Frédéric Borloz qui est en charge de l'accueil de jour, mais Mme Nuria Gorrite.

Lors du budget 2023, la participation communale était de l'ordre de CHF 4,5 mio et les comptes 2023 ont été de CHF 4,3 mio.

Le budget 2024 était de l'ordre de CHF 5,4 mio et le résultat des comptes était de CHF 4,5 mio.

La Fondation n'est donc pas dispendieuse et les budgets sont une autorisation de dépenser et chaque fois que c'est possible, la Fondation essaie de serrer les budgets pour être au plus près de la réalité dans les budgets et surtout dans l'exercice annuel.

M. le Syndic

Souhaite sensibiliser le Conseil communal qu'il n'est pas possible de changer les tarifs au 1er janvier. Cela ne peut se faire qu'à la rentrée au mois d'août. Cela signifie qu'il est demandé un effort de CHF 680'000.- sur six mois. Ce qui est énorme et irréaliste.

Il ajoute que la Municipalité a eu des contacts avec le REBSL et une nouvelle tarification est préparée pour 2027. Il est d'avis que le message dans le plénum est d'anticiper et d'orienter les discussions et les décisions : « Quelle est la charge que vous voulez assumer depuis la rentrée 2027 qui permettra aussi aux familles de pouvoir s'organiser ? Imaginez que les tarifs augmentent de 30% à la rentrée. Ils n'ont même pas le choix d'aller dans des structures privées, car il n'y a rien. Je pense que c'est quand même prendre en otage un peu les familles, même si l'idée je peux la comprendre sur le fait qu'il y a une volonté de plafonner. Mais cela s'anticipe et il faut bien mesurer les effets collatéraux que cela crée ».



Mme Laetitia Martinez, PLR

Souhaite aussi préciser qu'il y a CHF 10 mio d'économie qui sont prévus au niveau du Canton pour la petite enfance. La Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) garantit d'assumer cette charge pour 2026, mais pas pour 2027. Ce qui veut dire que cela se reportera automatiquement soit sur les communes, soit sur les familles.

Mme Judith Bass, Les Vert.e.s

Tout a été dit par Mme Catherine Herrero t elle aimerait juste ajouter une voix de femme, une voix de maman pour refuser cet amendement. Ce sont en effet des charges qui pèsent lourd sur des familles et c'est surtout compliqué à ce jour pour des familles de trouver des places. Il y a des femmes qui doivent parfois renoncer ou trouver d'autres systèmes.

M. Michel Wicky, ELU

A joué le rôle de papa à la maison pendant près d'une dizaine d'années et avec des enfants du voisinage qui venaient manger à la table familiale parce qu'ils n'avaient simplement pas envie d'aller dans les structures qui étaient mises à disposition. C'est donc pour mentionner qu'il y a des alternatives qui existent dans le sexe qui assume ce rôle-là, mais aussi dans les structures.

M. le Président

Relit l'article 84 car un appel nominal a été demandé.

Etant donné que plus 1/5 des membres du Conseil appuient cette demande, un vote nominal a lieu. :

NOM	PRENOM	VOTE
Amiguet	Sébastien	NON
Bajramovic	Ljatif	ABSTENTION
Balsiger	Mathieu	Excusé
Barbey	Pierre	OUI
Bass	Judith	NON
Bellier	Louis	NON
Belotti	Romain	OUI
Boraley	Eric	OUI
Borlat	Fabrice	Excusé
Brawand	Marylène	ABSTENTION
Brunschwig	Marion	Excusée
Chabloz	Christian	NON
Chatelain	Marc	OUI
Cherix	Bertrand	ABSTENTION
Chevaley	Jacques	ABSTENTION
Chevallaz Belotti	Evelyne	NON
Christen	Ariane	NON
Contreras	Carlos	ABSTENTION
Dale	Gavin	ABSTENTION
Décombaz	Julien	NON
Dégliise	Cyril	NON
Déjardin	Philippe	ABSTENTION



de Joffrey	Kaethlin	ABSTENTION
Fares	Joey	Excusé
Ferrari	Christian	Excusé
Filippozzi	Yves	NON
Fischer	Pierre	NON
Forestier	Marie-Galante	Excusée
Gigandet Balsiger	Lory	NON
Gréverath	Pascal	OUI
Guillaume-Gentil	Sylvain	NON
Gullo-Ott	Marisa	NON
Herrero	Catherine	NON
Ingold	Rolf	NON
Jaunin	Gilbert	NON
Jolivat Zwyssig	Isabelle	NON
Kohli	Yvan	Excusé
Kool	Barbara	NON
Krebs	Tanguy	NON
Laurent	Jacques	OUI
Mansourian	Joëlle	NON
Martinez	Laetitia	NON
Maurer	Tommasina	NON
Mermod	François	NON
Meyer	Catherine	NON
Morard	Charles	Le Président ne vote pas
Moser	Daniel	NON
Mottet	Fabienne	NON
Munoz Portela	Sara	NON
Mury	Christian	Excusé
Nanchen	Bertrand	ABSTENTION
Nicolet	Claude	Excusé
Olgiate Pelet	Mirta	NON
Pasche	Marc-Henri	NON
Perrelet	Michèle	ABSTENTION
Prélaz	Alexandre	OUI
Quillet	Jeanne	NON
Repond	Jérémy	NON
Roulet	Carole	OUI
Ruchet	Dominique	ABSTENTION
Salanon	Alain	NON
Schluchter Spori	Carole	NON
Schneiter	Frédéric	ABSTENTION



Schreiber	Marc	NON
Schwab	Claude	NON
Shah	Robin	NON
Singarella	Giuseppe	NON
Stoeri	Christoph	ABSTENTION
Tercier	Cédric	NON
Viénet	Pascal	NON
Volet	Maurine	ABSTENTION
Volet	Philippe	OUI
Volper	Laurent	ABSTENTION
Vouilloz	Cécile	NON
Wassenberg	Jacqueline	NON
Wicky	Michel	OUI
Wunderli	Mélanie	Excusée
Yoakim	Pascale	NON
Zimmermann	Yann	Excusé
Zuchuat	Jean-Christophe	Excusé

OUI : 10

NON : 42

ABSTENTION : 15

Amendement de M. Philippe Volet, PLR

71000.3525.20 REBSL Amendement de CHF 683'000.-, bascule de l'équivalent d'un point d'impôt, montant retenu CHF 5'735'000.-

Au vote, l'amendement de M. Philippe Volet, PLR est refusé à la majorité (10 oui, 42 non, 15 abstentions).

8. Services industriels - p. 52 à 53

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Commentaires budget 2025 – p. 54 à 71

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Charges et revenus par nature - p. 72 à 75

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Autofinancement – p. 76

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.



C. Annexes

1. Amortissements

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. Emprunts

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. Imputations internes et fonds de réserve

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. Plan des investissements

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Organigramme

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. EPT

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

D. Rapport de la COFIN

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion finale sur le préavis 36-2025 est ouverte,

M. Christoph Stoeri, PLR

« 8 Minutes 30, c'est le temps de parole approximatif que j'ai utilisé le 24 juin 2025 pour vous présenter un bilan des comptes 2024 et de vous faire 4 propositions d'améliorations pour le budget 2026.

Après lecture de tous les documents je constate que 0.0% de mes propositions ont été mise en pratique. C'est le droit du service des finance et de la Municipalité. Je me limite donc aujourd'hui à faire des constatations.

Pourquoi j'insiste tellement que notre Commune fasse un budget de bonne qualité, un budget qui corresponde à la réalité et qui n'est pas simplement un alignement de chiffres autorisant la Municipalité à dépenser ?

La première raison est la capacité à connaître précisément sa situation financière. En recensant ses recettes et ses dépenses, l'organisation peut identifier ses points faibles et ses forces.

Un bon budget joue également un rôle central dans la politique et l'économie globales. La gestion des ressources publiques via le budget permet à la Commune d'arbitrer entre différentes priorités.

Et comme disait notre collègue Pierre Fischer un budget réaliste est un outil de travail pertinent.



« Tu ne peux pas établir un budget d'une commune comme un budget d'une entreprise » me lâchait l'autre jour un membre de la Municipalité. Suite à cette remarque j'ai un peu réfléchi et je me suis dit, mais comment font les autres communes ? j'ai trouvé ceci :

	Delta Résultat Budget 2026 - comptes 2024 / CA	Résultat 2026 /CA
Lausanne	-3%	-4%
Vevey	-3%	-6%
Yverdon	-2%	-3%
Blonay St. Légier	-11%	-7%

Qu'est-ce que c'est ? Ce sont 3 fois deux indicateurs :

- 1^{ère} colonne : La qualité de planification : Delta Résultat Budget 2026 comparé avec les comptes 2024 le tout normalisé avec le CA, respectivement le montant des dépenses
- 2^{ème} colonne : Le déficit prévu de la Commune en 2026, normalisé avec le CA, respectivement le montant des dépenses

Et je n'ai analysé ceci pas pour les meilleures communes du Canton, mais plutôt pour les communes qui ont le plus de défis : Lausanne, Vevey et Yverdon

Le Budget 2026 de Lausanne prévoyait une perte de CHF 77 mio, les comptes 2024 indiquait CHF 19 mio, donc un delta de CHF 58 mio, 3% par rapport aux dépenses de CHF 2.1 Mia

D'autre part Lausanne prévoit dans le cadre du Budget 2026, soit 4% des charges qui ne sont pas couverts par les recettes, dont un déficit prévisible de 4% (CHF 77 mio de CHF 2.1 Mia.)

Et Blonay ? La planification, donc le premier indice est 11%, donc 4 fois plus haut que la moyenne de Lausanne, Vevey et Yverdon et le déficit 2026 est 1.6 fois plus haut que la moyenne des 3 communes !

La Municipalité a fait un bon travail en limitant les EPT au niveau de l'année d'avant. La COFIN a fait un bon job en analysant ligne par ligne où chercher des économies. Mais ceci n'est à mon avis pas suffisant. Les autres communes citées le font mieux !!

Pour la 4^{ème} fois en 5 ans la Municipalité a commandé une étude perspective à BDO. On y apprend que l'office des impôts avait du retard de traitement et ceci faisait améliorer les résultats des dernières années de CHF 11 mio. Mais nous ne trouvons pas un mot que ce retard ne faisait que CHF 300'000.- en 2023 et moins que CHF 1 mio en 2024.

Pour la 4^e fois il est mentionné qu'il faut prioriser les investissements. Ce qu'ils avaient déjà dit lors du rapport précédent.

L'explication pour laquelle on a une différence de CHF 8.4 mio entre les comptes 2024 et le Budget 2026 ne peut être trouvé que pour la moitié :

Transports publics	CHF 550'000.-
REBSL	CHF 1'900'000.-
Péréquation	CHF 1'300'000.-
Total	CHF 3'700'000.-

Où restent donc les CHF 4.7 mio ?

Je ne veux pas entrer dans les détails ; la COFIN y a déjà passé beaucoup de temps. Si on veut améliorer le Budget il est évident où il faut chercher :



- a) *Administration générale : Charges nettes Budget 2026 de CHF 11.85 mio et les comptes 2024 de CHF 9.25 mio (+28%), (en enlevant la position 15000.3904.11 frais locaux/terrain : encore +16%).*
- b) *Finances : Revenus nets Budget 2026 est de CHF 43.3 mio et les comptes 2024 de CHF 45.5 mio (-5%), même si une partie s'explique par le changement des montants de péréquation, voir ci-dessus. Il n'est pas compréhensible que par exemple les revenus fiscaux restent stables dans une phase d'augmentation d'habitants, d'augmentation salariales, d'augmentations de dividendes et de rendements des fortunes.*

En conclusion je prends note du budget 2026 et je me réjouis que la nouvelle Municipalité dès mi 2026 attaque l'amélioration du processus de budget ».

M. Romain Belotti, ELU

CHF 5,6 mio de déficit budgétaire ! Nous avons aujourd'hui un point d'impôt à 67,5, si on continue comme ça, en 2029, selon BDO, nous serons à 80 points d'impôts. Ce qu'a dit M. Christoph Stoeri est parfaitement exact. Aujourd'hui, on a vraiment l'impression que la Municipalité discute avec ses chefs de service et leur demande ce qu'ils ont besoin et répond "Ok, on y va".

Il est d'avis qu'il faut revoir la copie depuis la base, rediscuter avec les chefs de service respectifs. Cette fusion que le peuple a voulue, est aussi pour une rationalisation et d'éviter des doublons.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Aimerait s'élever en faux contre la première affirmation du préopinant, à savoir que la Municipalité ne donne pas à ses chefs de service tout ce qu'ils voudraient avoir. Il a eu l'occasion de participer à l'élaboration du budget de la Commune de Saint-Légier-la-Chiésaz et les besoins sont effectivement présentés, mais le travail de la Municipalité est non seulement de mettre des priorités, mais aussi de couper ce qui n'est pas vraiment nécessaire.

Il faut également savoir que ce ne sont pas les charges dont la Commune est maîtresse, qui pèsoient le budget, mais toutes les charges au niveau de péréquation, intercommunalité, etc... Ces charges-là sont incompressibles et il s'étonne qu'il n'y ait pas eu un amendement pour demander par exemple que l'on paie moins à la péréquation.

Sara Lisé, Municipale

"C'est vrai que ce soir, la Municipalité arrive avec un budget, on le sait, qui a un très grand excédent de charge. C'est une des premières fois qu'on arrive avec un budget avec autant de chiffres dans le négatif, soit CHF 5,6 mio. Elle est aussi consciente que la marge d'autofinancement qui est quand même un indicateur fort, est tout juste positive. Ce budget-ci est un budget un peu charnière. Comme l'a dit M. Christoph Stoeri, on a fait mandater une fiduciaire depuis deux ans pour faire une analyse économique pour avoir une projection 5 ans en arrière, et 5 ans devant. Ceci pour pouvoir vraiment avoir une vision plus méta de toute la situation économique et budgétaire de la Commune sans rester focalisée sur une année.

On sait donc qu'elles sont un peu les tendances depuis 2 ans. La COFIN a aussi été mise au courant en toute transparence et on savait que cette baisse de recettes post COVID arrivait. On a eu des recettes en plus des années précédentes qui sont venues un peu gonfler les budgets, comme l'a très bien expliqué M. Stoeri. On avait travaillé pendant cette législature pour d'autres prestations dont le nouvel horaire du VMCV qui va entrer en vigueur dans quelques jours et dans toute la région. Il y a aussi deux structures pour le REBSL.

On savait que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise entrerait en vigueur en 2025, mais pour l'instant, c'est vrai qu'on n'a pas encore fermé les comptes avec cette nouvelle péréquation intercommunale. On travaille en 2025 sur des acomptes qui ont été calculés à partir de nos chiffres 2023. Donc on est encore dans l'attente de savoir dans quelle direction on va avec cette nouvelle péréquation intercommunale. On peut cependant constater que par rapport à l'ancienne péréquation, on est une des communes perdantes mais on a souhaité être solidaires par rapport à cette nouvelle péréquation parce que la Municipalité croit aussi en cette solidarité aussi intercommunale.

Il faut aussi se rendre compte qu'il y a eu des années très stables depuis la fusion, avec de bonnes surprises au niveau des impôts conjoncturels et on a pu finir chaque année dans le noir et pouvant capitaliser. Il y a donc un capital à disposition de CHF 5,3 mio, ce qui permet d'avoir cette marge et de ne pas être dans la panique. On est conscient que c'est une année un peu charnière, un peu compliquée.



L'autre chose réjouissante, est l'accès à un impôt conjoncturel sur une donation qui a renfloué les caisses et permis de baisser l'endettement. On est donc dans une situation financière saine.

La Municipalité est tout à fait consciente que même si elle vous demande une autorisation de dépenser, elle va travailler sur des mesures pour essayer de réduire le delta au maximum et de finir le plus équilibré possible. La Municipalité a d'ailleurs une séance demain pour travailler sur ces mesures pour avoir un résultat beaucoup plus sain que celui proposé ce soir ».

M. Pierre Fischer, UCBSL

Salue le travail qui va être fait et se demande pourquoi il n'est pas fait avant la présentation du budget. Normalement dans les entreprises, il s'agit d'un travail qui est fait régulièrement. Il ne sent pas cet état d'esprit et aimerait que le budget soit revu.

Mme Laura Ferilli, Municipale

Préparation du budget : en ce qui la concerne, ce n'est pas ainsi que le budget pour les forêts est établi. Elle rappelle que les forêts ont été très impactées par la nouvelle péréquation car n'étant pas en forêts de protection, les subventions ne peuvent pas être prises par le canton. Chaque ligne du budget est passée en revue avec le chef de service. Elle confirme que les chefs de service ne peuvent pas faire la liste du Père Noël mais bien au contraire, et ils sont conscients de la situation et font très attention. Il y a également des obligations et des lois, comme exemple pour la forêt, il y a un plan de gestion qui oblige à entretenir les forêts et à intervenir. Dans le cas contraire, il faudra être prêts à en payer les conséquences.

M. Michel Wicky, ELU

On lui a appris que diriger, c'était prévoir, que c'était prendre en compte, dans une démarche prospective, ce qui allait survenir et s'engager en fonction de ce futur prévisible dont on sait qu'il ne se réalisera certainement pas ou certainement différemment. Là, il a l'impression qu'il y a un budget qui a été réalisé avec le rétroviseur et, il est d'avis que c'est le problème principal de la Commune. Il y a une situation économique qui change et un bassin de population qui évolue, non seulement en nombre, mais peut-être aussi en qualité. Il rappelle qu'il y a des grandes entreprises qui vont licencier, donc cela signifie que des personnes avec des salaires relativement élevés vont soudainement se voir réduits de moitié, si ce n'est plus. Cela signifie aussi que des baisses fiscales peuvent aussi être attendues. Tout ceci mérite donc une réflexion dans la volonté de s'engager dans des initiatives et projets. Il est d'avis qu'il faut vraiment en tenir compte. Il y eu une période relativement faste et maintenant la Commune entre dans une nouvelle période qui requiert un peu de patience, de réflexion, mais surtout pas en conflit entre le Conseil et la Municipalité. Certaines décisions peuvent aussi avoir une importance significative sur le fonctionnement immédiat. Il faut donc en tenir compte dans les décisions de ce soir.

M. Pascal Greverath, ELU

Souhaite rappeler que le Conseil a voté récemment un loyer annuel de CHF 600'000.- pour des conteneurs qui ne sont pas au budget. Cela signifie que la marge d'autofinancement n'est pas positive. Le déficit n'est pas de CHF 5,9 mio mais de CHF 6,5 mio. La situation est donc encore plus dégradée que ce qui est présenté dans le budget. A leur défense, quand la Municipalité a fait le budget, elle ne savait pas que le Conseil voterait CHF 600'000.- pour la location de conteneurs.

Mme Sarah Lisé, Municipale

C'est vrai qu'il est important de spécifier cet aspect-là. M. Gérald Gygli, Municipal, a été expliqué lors de la séance du 28 octobre que la Municipalité reviendrait avec la méthode de financement lors du dépôt du préavis du 28 avril.

Si tout va bien et s'il sera possible d'aller de l'avant en 2026 avec la construction, un préavis sera soumis le 28 avril et la location de ces pavillons pourra y être intégrée et ainsi être amortie sur 30 ans. Ce ne sera donc pas comptabilisé dans les comptes 2026 en tant que tel. Il y aura certes un petit amortissement mais de comptabilisation.

Si le tribunal fédéral vient avec une réponse négative ou s'il tarde, la Municipalité viendra alors soit avec un préavis d'achat, ou s'il y a vraiment une situation inattendue c'est-à-dire que le tribunal fédéral ne répond



pas avant le 28 avril, en dernier recours il serait possible que la Municipalité revienne avec un préavis pour une demande de dépense extrabudgétaire. Il y a donc deux solutions alternatives préconisées et pour lesquelles elle a bon espoir.

M. le Syndic,

Informe que lors de la première version du budget, il y avait un excédent de charge de CHF 10 mio. et des réflexions ont eu lieu pour arriver à CHF 6 mio. Tous les comptes ont été passés en revue et il remercie la COFIN qui fait un travail de fourmi et a pu se rendre compte à quel point cela avait été déjà bien travaillé.

Il est maintenant question d'étudier ce qu'il est possible de repousser.

Il compte aussi sur le député M. Romain Belotti pour défendre les communes auprès du Grand Conseil car les députés sont prêts à voter un décret pour prendre encore un montant complémentaire aux communes pour quelques années. Il s'agirait, pour le canton, de prélever des montants supplémentaires sur les gains immobiliers. C'est inadmissible étant donné que les communes ont soutenu le canton à hauteur de CHF 4 à mia pendant des années.

Il ajoute que lors des démarches pour la fusion, le seuil pour être considéré comme ville était de 10'000 habitants et que tout a été travaillé sur 10'000 habitants. La NPIV (nouvelle péréquation intercommunale), qui était acceptée par le Grand Conseil de cette législature, a fait passer le seuil de 10'000 à 15'000 habitants. Si bien que la Commune est maintenant perdante pour la péréquation. Vevey, Lausanne, Yverdon ont des péréquations de villes centres, ce qui n'est pas le cas de Blonay – St-Légier.

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

Dit se souvenir que lors de discussion de la baisse d'impôt, Mme Sarah Lisé avait attiré l'attention des conséquences mais la majorité a quand même voté la baisse d'impôts.

Mme Michèle Perrelet, UCBSL

En référence à l'intervention de M. le Syndic, elle demande si ces millions, qui sont encore mis sur le dos des communes, ont été pris en compte ? Les municipaux ont certes travaillé sur les budgets mais par contre, elle se dit choquée de voir des préavis annoncés, dont le 02.2026 pour CHF 129 000.- pour des véhicules.

M. Bernard Degex, Municipal

Si Mme Michèle Perrelet se réfère aux CHF 10 mio évoqués précédemment, soit les subventions en moins pour la Fondation d'accueil de jour des enfants, il y aura assurément une répercussion mais qui n'est pas encore connue et ce sera pour 2027, si c'est voté par le Grand Conseil, bien évidemment. Cela fait partie des réflexions de la Municipalité et de la Fondation par rapport à la nouvelle tarification qui est en cours de simulation. Cette tarification tiendra compte bien évidemment de cette éventuelle baisse de subventions cantonales pour 2027.

M. le Syndic

Suite à l'intervention de Mme Michèle Perrelet : la Commune pourrait être impactée à hauteur de CHF 1,2 mio. Il ajoute que toutes les communes du Canton ont refusé parce que les budgets étaient bouclés. Ce n'est en effet par correct de remporter la facture sur les communes.

Etant optimiste, il part du principe qu'il sera possible de retrouver une marge de manœuvre dès l'année prochaine, à moins d'une dégradation au niveau géopolitique. Cependant, les marchés boursiers, les taux hypothécaires et la BNS sont à l'heure actuelle tout à fait favorables.

Il répète que la Municipalité est consciente de la situation et la Municipalité va veiller à ce que la marge d'autofinancement reste positive et à l'améliorer.

M. Giuseppe Singarella, Ps & Allié.e.s

« J'ai entendu ici certaines personnes demander qu'on refuse le budget. Je ne suis absolument pas de cet avis puisque j'ai l'impression qu'il a été extrêmement travaillé, que ce soit de la part de la Municipalité, et aussi revisité par la COFIN. »



Il est vrai que pour cette fois il n'est pas positif et qu'à l'avenir, il pourrait continuer à être relevé par une situation qui n'est pas positive. Je vous rappelle qu'on a encore un collège à reconstruire et que seulement ce poste-là va coûter entre CHF 20 et 30 mio.

Avoir un budget qui n'est pas positif, ce n'est pas encourageant, mais décider de ne plus rien investir, décider de ne plus rien faire, de ne plus offrir de services à la population, c'est vraiment le signe très négatif qu'on ne peut pas se permettre.

Ce budget était déjà extrêmement bien travaillé. Ils sont passés de CHF 10 à pratiquement CHF 6 mio. C'est déjà extraordinaire. La COFIN a donné un signal fort par rapport à ce qu'on attend pour les prochaines législatures. Vous avez vous-même manifesté à maintes reprises votre mécontentement par rapport au budget.

Donc ce sont des messages qui sont enregistrés pour la suite et je pense qu'ils vont porter leurs fruits, que ce soit pour BEBSL, le collège ou d'autres services ».

la parole n'est pas demandée. La parole est close.

M. Charles Morard, Président relit les conclusions du préavis amendé :

- Adopter le budget 2026 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Charges	CHF 79'163'305.00 79'027'405.-
Revenus	CHF 73'492'660.00 <u>73'492'660.-</u>
Excédent de charges	CHF 5'670'645.00 <u>5'534'745.-</u>

Au vote, le préavis municipal amendé n°36-2025 est accepté à la majorité (51 oui, 9 non, 7 abstentions)

9. PREAVIS N° 21-2025 concernant le plan d'affectation (PA) En Crausaz

M. Tanguy Krebs, ELU se récuse

M. Eric Boraley, ELU se récuse

M. Charles Morard, Président

Informe que ce préavis comporte le projet de plan d'affectation, son règlement, ainsi que plusieurs annexes techniques. Le préavis a fait l'objet d'un rapport de commission ainsi que d'un rapport de minorité. Il a suscité plusieurs oppositions qui sont reproduites et commentées dans le corps même du préavis.

Il demande ensuite à M. Claude Schwab de lire le vœu et les conclusions du rapport de la commission ad hoc (6 voix pour, 1 voix contraire et 1 abstention).

Vœu

La commission prend acte du fait que « les propriétaires se sont d'ores et déjà engagés auprès de la Municipalité à réaliser des logements dans le respect d'une mixité sociale pour la population locale ». Elle émet le vœu que cet engagement soit suivi d'actes et que la Municipalité veille à sa réalisation.

- De lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation « En Crausaz » et de son règlement;
- d'adopter le plan d'affectation « En Crausaz » et son règlement sans modification, tels que soumis à l'enquête publique;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Il demande à M. Louis Bellier de lire les conclusions du rapport de minorité.



Au vu de ce qui précède, à savoir les graves entorses au droit de l'aménagement du territoire, l'absence de LUP et le non-respect de la voix du peuple, ce rapport de minorité vise à demander au Conseil communal :

- De refuser d'adopter le préavis 21-2025 qui nous est soumis
- De soumettre au vote un référendum spontané au cas où le Conseil communal accepterait le préavis.

M. le Président informe que

Conformément au règlement du Conseil communal, le vote sur la deuxième conclusion devra être appuyé par un cinquième du Conseil. Il demande à ce que la requête de référendum soit déposée formellement plus tard, si souhaité.

M. le Président informe ensuite que ce préavis sera traité de la manière suivante :

- 1/ Discussion générale
- 2/ Vote sur les propositions de réponses aux oppositions
- 3/ Discussion sur le PA et le règlement
- 4/ Vote sur les conclusions du préavis municipal ainsi que la conclusion 2 du rapport de minorité

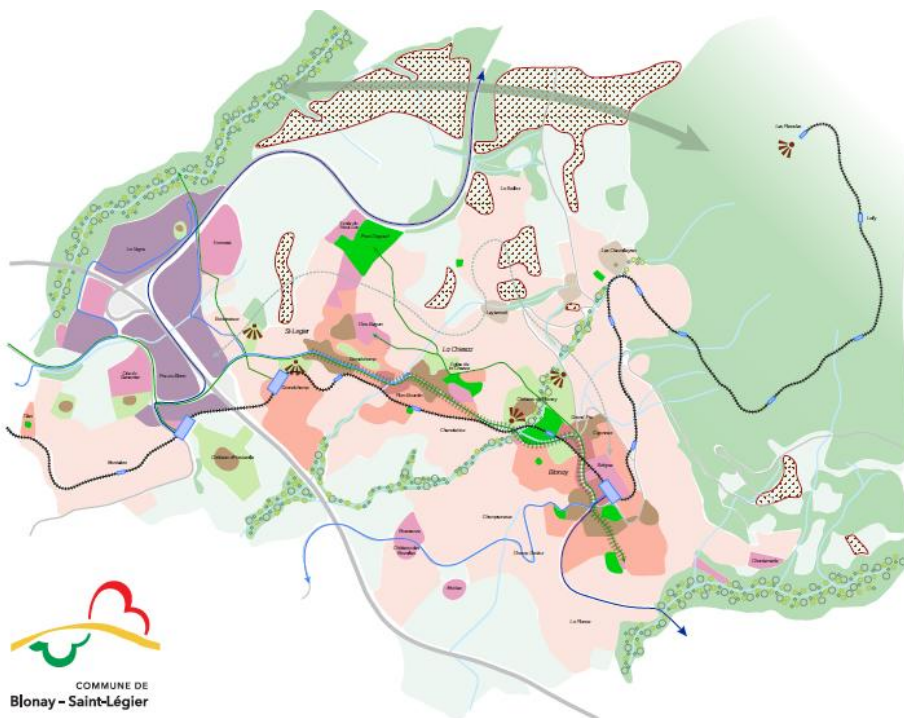
La discussion générale est ouverte,

M. Thierry George, Municipal

« Je me dois de vous faire part de corrections par rapport au rapport de minorité qui comporte des inexactitudes et des erreurs qui deviennent habituelles.

Au point 2 du rapport, on parle d'une planification communale obsolète.

Le PDCOM de Blonay est relativement vieux et les planifications directrices sont à mettre à jour tous les 15 ans. Compte tenu de l'élaboration du Plan Directeur Intercommunal, le PDCOM n'est alors plus nécessaire (article 17-3 de la LATC). Même si le Plan Directeur Intercommunal élaboré avec l'Agglorivelac n'est pas encore en vigueur, il reste une planification à prendre en compte pour les plans d'affectation.



Vision communale 2040

Version de la vision validée en séance de Municipalité du 1er septembre 2025, présentée au Conseil communal le 9 septembre 2025.

L'affirmation d'une planification communale obsolète passe sous silence la vision communale 2040 qui a été finalisée et présentée à la population comme un fil rouge pour la Municipalité concernant le développement des poches libres sur notre territoire. Ensuite, nous parlons de redimensionnement de la zone à bâtir. Une nouvelle fois, nous le répétons, la zone centre de Blonay - Saint-Légier n'est pas au surdimensionnement d'accueil de population.

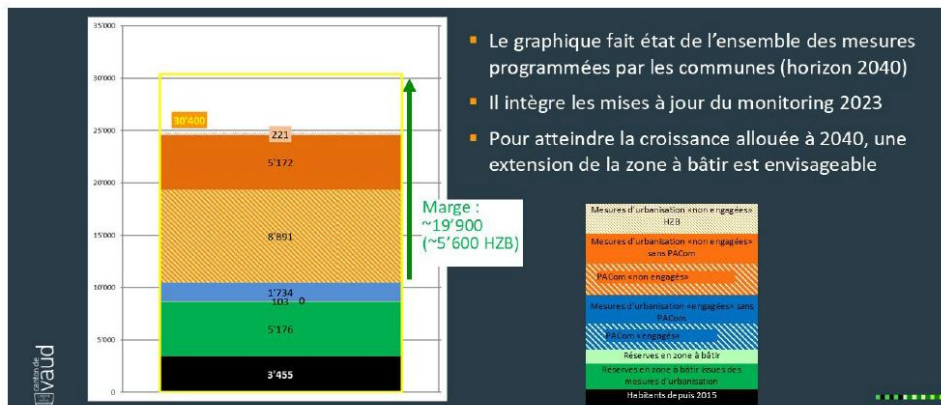
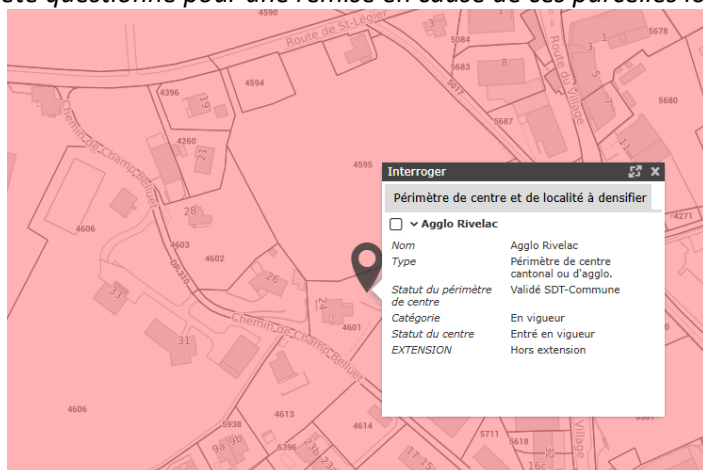


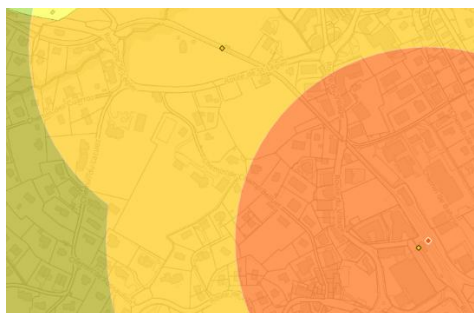
Figure 20 : Croissance allouée à la partie vaudoise de l'Agglomération Rivelac par la mesure A11 du plan directeur cantonal vaudois, à l'horizon 2040 (source : projections DGTL, canton de Vaud, 2023)⁵

Concernant une remarque sur le rapport 47-OAT de la DGTL-DAM. Dans le rapport de minorité figure une partie du texte repris du rapport préliminaire de la DGTL-DAM avec la mention « on ne retrouve pas les éléments cités dans le rapport OAT joint à l'enquête publique ». C'est normal, parce que le rapport 47 OAT mis à l'enquête publique a été corrigé suite à l'examen préalable, ce qui paraît logique.

Les parcelles sont comprises dans le périmètre compact du PDCOM. Les parcelles PA En Crausaz ont une vocation à accueillir des habitants et/ou de l'emploi. Le périmètre compact d'agglomération Rivelac n'a pas été questionné pour une remise en cause de ces parcelles lors de l'élaboration du PA5.



De plus, on peut voir que ces parcelles bénéficient d'une bonne qualité de desserte en transports publics, avec la proximité directe de deux arrêts de train.





Le deuxième paragraphe du texte mis en encart du rapport de la DGTL-DAM est un avertissement du risque lié au dépassement de l'enveloppe allouée par la DGTL.

Sauf erreur, on en est bien loin. La mesure A11 du Plan Directeur Cantonal identifie une croissance maximale de 19 200 habitants pour l'ensemble du territoire vaudois de l'agglomération Rivelac jusqu'en 2030. Le dernier monitoring connu (2023) du canton relève qu'il y a encore une marge de 1 990 habitants dans la zone à bâtir pour l'horizon 2040. On est loin d'avoir atteint l'enveloppe allouée à notre région.

M. Romain Belotti, ELU

Est d'avis que ce préavis est excellent, qu'il va offrir une vingtaine de logements supplémentaires. Il rappelle que le canton est aujourd'hui en pénurie de logements, que ce préavis ne coûtera pas un franc au contribuable puisqu'il est totalement privé. Il aimerait rappeler à l'auteur du rapport de minorité qu'il y a une réalité entre la fin du monde et la fin du mois et aujourd'hui, les gens ont besoin de logement et ce préavis correspond à cette réalité.

M. Michel Wicky, ELU

Il a été question de budget et d'économie et il se demande combien de temps les collaborateurs de M. Thierry Georges Municipal ont passé à répondre à ce rapport de minorité, qui lui semble complètement hors contexte et qui est un moyen de consommer de la ressource et de coûter cher à la Commune.

M. Laurent Volper, ELU

« Tout d'abord, par rapport au PA, j'aimerais soulever quelques points, habitant pas très loin de ce lieu et passant régulièrement devant. Je voudrais souligner la qualité urbanistique et l'intégration du site, que ce soit par rapport à La Bosse, à une vision depuis le château en tenant compte de limitations de hauteur et d'une végétalisation importante. D'un autre côté, il y a une amélioration de la mobilité et de la sécurité par rapport au chemin de Champ Belluet qui sera côtoyé par ce PA.

En effet, lors d'une rencontre avec les citoyens, lors d'une séance participative, on a pu discuter du projet. J'avais l'idée à ce moment-là de faire sortir les véhicules qui partent du futur PA côté route de Vevey. Cette demande a été reprise dans le futur projet, ce qui limite la circulation. Et d'un autre côté, il y a eu une visite par la Municipalité avec les riverains pour arriver à une détermination que le chemin de Cham Belluet peut être un chemin qui devrait être mis en impasse pour éviter un trafic par rapport au PA et aux futures constructions qui pourraient être faites sur ce chemin. C'est un point important pour les riverains et également pour les habitants qui sont tout proches des sorties de chaque côté du chemin. La valorisation des espaces et de l'environnement est importante pour deux raisons. La première, c'est une raison aussi climatique, également par rapport à la vision d'ensemble de notre commune.

On parle de toute une zone avec La Bosse qui est végétale, qui est verte, qui est un poumon pour notre commune, et grâce à ce projet, ceci est maintenu. Maintenant, par rapport aux arguments du rapport de minorité, il y a un point qu'il faut savoir par rapport aux LUP qui sont des subventions données par les communes pour des habitations et ici on est sur une construction, un projet qui est complètement privé. Cela n'a donc ça n'a rien à faire dans ce contexte ».

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

« Même si je n'ai pas signé, j'aimerais défendre l'existence d'un rapport de minorité. Effectivement, un certain nombre de points du rapport de minorité sont des points dont il faut tenir compte. En ayant suivi de près l'évolution de ce projet, il y a quand même un certain nombre de questions qui se posent notamment la manière dont les municipalités successives (d'abord de l'ancienne commune de Blonay, puis de notre nouvelle commune) ont pu travailler et traiter avec les opposants : quand une lettre reste sans réponse pendant cinq mois, on peut quand même se poser des questions !

La Municipalité de Blonay n'avait effectivement pas prévu de LUP, mais à l'époque, il fallait être beaucoup plus simple. Si l'on prend par exemple les PA présentés à Saint-Légier, à savoir au Porteau, le plan qui a été abandonné de Plan Bourdin, celui de la Raisse, il y avait là l'exigence d'un pourcentage de logements à loyer dit abordable. Les communes non seulement ont le droit de l'exiger lors d'un PA de propriétaires privés, mais cet encouragement a été répété lors des SRGZA par la présidente du Conseil d'État qui aimerait que les



communes soient beaucoup plus sensibles à la mixité sociale. Vous savez comme moi que la plupart d'entre nous regrettons en fait que cette Commune ne peut plus loger ni nos enfants, ni la plupart des travailleurs de niveau habituel. C'est un point qu'il faut regretter, d'où le vœu de cette commission et l'engagement du propriétaire. Par ailleurs, en toute rigueur, on a présenté ce plan avant de présenter le plan communal, même intercommunale ce qui représente quelques difficultés.

Le point central est la mobilité. Dans le préavis, il est question du passage du chemin à de Champ Belluet avec une barrière au milieu pour permettre une sécurisation et que cela ne soit pas simplement le chemin de contournement de la route du village. C'est quelque chose qui n'a pas été fait et qui ne peut pas encore être effectif aujourd'hui. La Municipalité est prudente et se réclame de la DGMR. J'aimerais savoir dans quelle mesure il y a le feu vert de la DGMR sur cette question précise de la possibilité de mettre une barrière au milieu de ce chemin et de réexaminer ce qui était prévu dans le PA si accepté sans aucune modification. Si j'ai toutes ces réserves par rapport à la manière dont les choses se sont déroulées, j'aimerais quand même dire que ce n'est pas une raison pour punir les propriétaires. Ils ont travaillé depuis des années. Le projet est probablement meilleur que si ce dernier était refusé, car le cas échéant, les conditions d'un PA Com seraient beaucoup plus lâches et permettraient de faire moins bien. Donc la politique étant l'art du possible, tout en ayant des exigences idéales, je crois qu'il faut voir les réalités et je me permettrai de citer Gandhi : "Mon exigence pour la vérité m'a elle-même enseigné la beauté du compromis. »

M. Thierry George, Municipal

« Effectivement la mobilité est bien améliorée. Toute la mobilité douce du côté du PA a fait l'objet d'une convention faite avec les propriétaires afin d'avoir la possibilité d'avoir un trottoir qui permette le passage de la mobilité douce des piétons, des poussettes, des vélos et de séparer cela du flux de la partie routière. Cela a été fait sur une convention et c'est quelque chose qui est tout à fait possible.

Concernant la demande à la DGMR, en effet, suite à la séance avec les voisins du chemin, les usagers, les propriétaires et voisins du chemin, nous avons contacté la DGMR pour leur demander si c'était déjà envisageable de pouvoir proposer ceci. La DGMR nous a répondu à sa manière... « C'est-à-dire : oui, bien sûr, il faut une étude par une société de mobilité qui appuie bien ce contexte-là. Il faut être sûr que vous avez la possibilité d'avoir un demi-tour qui puisse être possible des véhicules ». Nous avons donc étudié ceci en interne. La Municipalité n'a pas encore engagé de frais pour lancer cette étude parce que c'est effectivement lié à l'acceptation du PA. Si le plan d'affectation n'est pas accepté pour l'instant, il n'y a pas de raison de changer parce que l'idée, c'était certes d'éviter que les gens passent au travers du village, de leur permettre d'avoir un raccourci, mais c'était surtout d'éviter que ces 100 nouveaux habitants du PA empruntent cette route et surchargent ce cheminement.

Nous avons eu des discussions pour établir une convention avec les opposants. On n'a pas réussi à aller jusqu'au bout parce que la demande des opposants est celle d'avoir la certitude que la DGMR accepte et la DGMR n'acceptera pas tant qu'elle n'a pas la présentation de cette étude de mobilité. Nous avons pris contact avec le voyer de la DGMR qui est entré en discussion et a fait part des éléments à faire parvenir pour pouvoir lancer cette demande.

Lors des négociations, la toute première chose qui a été discutée, était la sortie du garage du nouveau PA et des nouvelles constructions, ce qui a été tout de suite accepté, si le plan d'affectation se fait. Il y a aura donc une sortie en direction de la route de Saint-Léger et qui ne redescendra pas sur le chemin de Champ Belluet. Donc, s'il n'y avait pas cette partie sans issue qui soit créée, ces véhicules ne pourraient pas redescendre ce chemin.

Concernant la planification : la Municipalité de Blonay - Saint-Légier a élaboré au travers de la démarche participative, avec la participation du Conseil communal, de la population, la fameuse vision communale 2040 qui vous a été présentée. Cette vision intègre le PA en Crausaz. Un refus de ce PA par le Conseil communal, serait à contresens du travail effectué jusqu'alors et remettrait à néant cette vision communale. Nous devrions alors inclure les autres PA dans le futur PA du centre. Ceci n'aurait aucun sens puisque nous désirons garder la possibilité d'avoir une densification contrôlée dans ces poches par sa qualité et le timing.

Si on prend un peu de hauteur, nous sommes exactement dans ce que la LAT définit comme la bonne densification au bon endroit pour cette parcelle. Centrale pour la mobilité en transport public : trains en direction de Vevey et vers toute la Suisse, en bus avec une nouvelle ligne en direction de Vevey, de Montreux et du Valais. Il n'y a pas d'atteinte sur le patrimoine construit ou arboré. Ce PA permet également d'améliorer



la mobilité douce sur le chemin de Champ Belluet, sur la route de Saint-Légier, avec la création d'un trottoir jusqu'à La Bosse et au carrefour de la route de Saint-Légier qui sera beaucoup plus ouvert et avec une vision plus importante.

Actuellement, il y a une population de moins de 10 habitants sur un domaine de 9500 m², en plein centre, non surdimensionné, et ce serait une aberration que de refuser ce projet. Contrairement à d'autres projets, nous avons affaire à un groupement de propriétaires privés, habitants de Blonay depuis longue date, et pour la famille Krebs souhaitant maintenir et développer leur entreprise sur notre territoire, entreprises qui participe à la vie communale. Le projet, comme l'a dit M. Krebs en présentation et comme les vœux de la commission l'ont souligné, permettant d'offrir une mixité sociale et des possibilités de logements de différentes typologies, ceci en location et dans un environnement de qualité ».

M. Philippe Volet, PLR

« Juste pour répondre à Monsieur Schwab, oui, un rapport de minorité est tout à fait légitime, pour autant qu'il ne contienne pas des erreurs, voire volontairement des informations fallacieuses ».

Suivant le vote que le peuple Suisse a fait, la LATC était pour une densification. Il s'agit dans le cas présent d'un projet bien fait et tout ce qui est requis a été fait, notamment des sensibilisations, des discussions avec le voisinage. Donc si la Commune refuse ce genre de projet, on peut tout arrêter et on fige la Suisse telle qu'elle est. Lors du dernier vote de Praz-Grisoud, il se rappelle très bien qu'une des revendications des opposants était de construire d'abord les infrastructures, de faire des places d'accueil, d'améliorer les transports publics. Ceci a été fait dernièrement. Des places d'accueil ont été ouvertes, les trajets des transports publics ont été modifiés, les horaires de train intensifiés, les infrastructures scolaires sont en phases d'amélioration. Il faut donc aussi être constant dans ce que le Conseil fait et dit et soutenir ce projet. Concernant le référendum : on est un Conseil, élu par le peuple et qui le représente. Si lors de chaque délibération, le Conseil se remet lui-même en question, il est d'avis que cela donne un signal très mauvais au niveau de notre démocratie participative. Sinon, il faut revenir à des grands conseils où toute la population vient, discute non plus pendant des heures, mais des jours. Le référendum peut de toute façon être effectué au niveau population si cette dernière est outrée par la décision prise par le Conseil.

M. le président.

« Merci M. Philippe Volet. J'espère que par information fallacieuse, vous vouliez dire que vous aviez un avis contraire. Je rappelle qu'on essaie de rester dans le respect et la bienséance ce soir ».

M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s

« Je suis étonné que ni la Municipalité, ni les personnes qui appuient cet « excellent projet » n'aient pas rappelé une chose fondamentale de la planification de notre Commune. Actuellement, en Crausaz, n'est pas en zone à bâtir. L'entier du terrain n'est pas modifiable, constructible, agrandissable, etc c'est donc le plan d'affectation qui est actuellement en vigueur. M. le Municipal en charge du dossier nous dit : « il y a un plan directeur intercommunal qui permet justement de faire la présente démarche ». Pour qu'un plan directeur communal ou intercommunal soit applicable, il faut que celui-ci ait été mis en consultation publique ait été délibérée par notre Conseil communal, par les autres conseils communaux s'il s'agit d'un plan régional intercommunal et ensuite ait été approuvé par le département cantonal de tutelle.

Et seulement à ce moment-là, on peut appliquer le contenu d'un plan directeur que vous appelez de vos vœux, Or, actuellement, le plan directeur intercommunal n'a même pas été mis en consultation publique. Par conséquent, il n'a pas passé devant les conseils. Et c'est seulement dans le cas d'un plan entièrement approuvé qu'on peut abroger les anciens plans en vigueur. Or, nous ne sommes absolument pas dans ce cas-là. Je ne vais évidemment pas reprendre toute l'argumentation. Permettez-moi cependant d'en prendre deux. Lorsqu'on nous dit « c'est une zone à bâtir qui s'impose parce qu'elle est desservie par les transports en commun ». Alors évidemment, le plan directeur cantonal a une mesure qui dit très clairement qu'il faut coordonner dessertes en transport en commun et politique du stationnement. Or, que se passe-t-il en termes de stationnement dans le PA en Crausaz ? on met le maximum de places de stationnement du transport individuel motorisé alors que la norme VSS prévoit expressément que dans des circonstances particulières d'excellentes dessertes par les transports en commun, on puisse déroger à cette dotation maximale. On ne le



fait pas. Autrement dit, c'est comme si les transports en commun n'existaient pas, on continue à parier tout sur la voiture. Et ça, évidemment, aujourd'hui, au 21e siècle, on est plus dans les années 1970.

Et dernière chose que je veux soulever ici, M. Thierry George, Municipal évoquait la vision intercommunale et cette vision intercommunale est intégralement postérieure à la procédure du PA en Crausaz, qui évidemment ne pouvait pas en parler et pour de bonnes raisons, parce qu'elle n'était pas existante. Ce que nous disons depuis le début est : « Commençons par faire un plan directeur communal si possible, un plan d'affectation PA communal et après on fera, si les deux autres ont été approuvées jusqu'au Conseil d'État ou au département compétent, on pourra venir sur un aménagement du territoire au gré du preneur, c'est-à-dire pour les promoteurs d'en Crausaz. Je ne prétends pas que ce soit absolument impossible, mais dans la situation actuelle, c'est simplement un projet qui est nul et non avenu et je voulais juste vous le rappeler.

Pour terminer, je me déclare entièrement d'accord avec l'argumentation de notre collègue M. Claude Schwab concernant les logements d'utilité publique. Dans ce cas-là, le terrain étant aujourd'hui constructible. Si aujourd'hui notre Conseil acceptait ce PA, évidemment, vous imaginez bien la plus-value financière que les propriétaires vont en tirer. Or, c'est précisément, l'argument politique que nous pouvons faire, que la Municipalité aurait dû faire, c'est d'exiger une part significative du logement d'utilité publique, compte tenu de la plus-value significative que les propriétaires pourraient en tirer. Je regrette évidemment que cela n'ait pas été le cas.

M. Thierry George, Municipal

Effectivement, le plan directeur intercommunal élaboré avec l'Agglorivelac n'a pas encore été présenté et adopté par les conseils communaux, mais il est déjà passé en consultation au canton avec le PA5 et de ce fait-là, il reste une planification à prendre en compte dans les futurs plans d'affectation.

La direction générale du territoire et du logement, dans le rapport du 20 septembre 2022, fait sur le PA en Crausaz, relève : « *toutefois, le secteur est aujourd'hui affecté aux zones intermédiaires mais largement bâties, avec des habitants et fait partie du tissu du cœur du village de Blonay. De ce fait, le plan d'affectation Crausaz permet de corriger l'affectation de la zone qui est bien desservie en transports publics et qui est à densifier* ».

Concernant les normes VSS : cela a été mentionné, il faudrait faire une dérogation. Le but était de faire un plan d'affectation sans dérogation. Dès l'instant où on fait une dérogation, on ouvre la porte aux oppositions.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Invite le Conseil à se prononcer sur les réponses de la Municipalité aux oppositions telles qu'elles figurent dans le préavis. Il rappelle qu'un plan d'affectation communal n'est adopté que si toutes les oppositions ont été levées par le Conseil communal. C'est une exigence du droit cantonal (LATC article 60). Si une opposition n'est pas levée, cela signifie que le Conseil communal ne suit pas la Municipalité dans sa réponse. Donc l'opposition subsiste et le plan reste juridiquement bloqué.

Le Conseil ne peut donc pas passer au vote sur la 2e conclusion, adoption du plan tant que les oppositions ne sont pas levées ou tant qu'une modification du plan n'est pas proposée pour y répondre. Nous avons donc affaire à une espèce de clause guillotine. Afin d'éviter un vice de forme, les oppositions ne seront pas votées en bloc.

2/ La discussion au sujet de l'alinéa des oppositions est ouverte,

M. le Président précise que la discussion porte sur le fait que le Conseil accepte les réponses de la Municipalité ou non mais pas s'il accepte les oppositions ou non. Un OUI signifie que l'opposition est levée, un NON que l'opposition est maintenue.

Opposition no 2 (M. Francis Henri Mamin et Consorts du 27.06.2024)

Au vote, la réponse à l'opposition no 2 est acceptée à la majorité (54 oui, 8 non et 3 abstentions).

Opposition no 3 (Association Transports et Environnement (ATE) Section Vaud du 28.06 2024)

Au vote, la réponse à l'opposition no 3 est acceptée à la majorité (55 oui, 6 non et 4 abstentions).



Opposition no 4 (Pro Riviera du 27.06.2024)

Au vote, la réponse à l'opposition no 4 est acceptée à la majorité (53 oui, 6 non et 6 abstentions).

Opposition no 5 (Les Vert.e.s Riviera – Pays d'Enhaut du 27.06.2024)

Au vote, la réponse à l'opposition no 5 est acceptée à la majorité (52 oui, 9 non et 4 abstentions).

la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3/ Plan d'affectation « En Crausaz »

La discussion sur le plan est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion sur le règlement est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Propose, s'il n'y a pas d'opposition, de voter le règlement et le plan d'affectation en bloc. Personne ne s'y oppose.

M. Le Président relit les conclusions du préavis 21-2025 :

- De lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation « En Crausaz » et de son règlement;
- d'adopter le plan d'affectation « En Crausaz » et son règlement sans modification, tels que soumis à l'enquête publique;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

La première conclusion : les oppositions ayant été levées individuellement, cette dernière est de fait adoptée dans son contenu.

Vote point 2 des conclusions :

- d'adopter le plan d'affectation « En Crausaz » et son règlement sans modification, tels que soumis à l'enquête publique;

Au vote, le plan d'affectation et le règlement « En Crausaz » du préavis municipal n°21-2025 sont acceptés à la majorité (55 oui, 5 non et 5 abstentions).

Vote point 3 des conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Au vote, le point 3 des conclusions est accepté à la majorité (55 oui, 4 non et 6 abstentions).

Rapport de minorité – vote 2^e conclusion - selon l'art. 95 du règlement du Conseil communal

- Soumettre au vote un référendum spontané au cas où le Conseil communal accepterait le préavis

Au vote à main levée :

10 voix, soit moins d'1/5 des membres présents (14 au minimum) soutiennent la proposition de référendum spontané, qui est donc refusée.



10. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

~~10.1 Interpellation de M. Alain Salanon, Les Vert.e.s, intitulée « Droit au but, le retour » (28.10.2025)~~

La réponse est en cours de rédaction et devrait être présentée avant la fin de l'année.

10.2 Interpellation de M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s, intitulée « OUI à l'information, NON à la désinformation » (30.09.2025)

M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s

« Je remercie la Municipalité de m'avoir répondu. Alors, information ou désinformation ?

Jugez vous-mêmes, je cite l'alinéa 4 de la page 1 de la réponse : « En 1980, la LAT entre en vigueur, mais elle ne contient plus de taxe sur la plus-value. Pour ma part, le texte de l'art. 5 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, c'est-à-dire proposée par le Conseil fédéral, approuvée par les chambres fédérales, c'est-à-dire un document qu'on peut considérer comme sérieux : « le droit cantonal établit un régime de compensation permettant de tenir compte équitablement des avantages et des inconvénients majeurs qui résultent des mesures d'aménagement » et à l'alinéa 2 : « une juste indemnité est accordée lorsque des mesures d'aménagement apportent au droit de propriété des restrictions équivalentes à une expropriation ».

Il en va de même en cascade pour l'élaboration de la LATC, c'est-à-dire de la loi cantonale sur l'aménagement et les constructions. Dans l'exposé des modifications des projets de loi, qui est le message du Conseil d'Etat pour la loi de 1985, il est mentionné : « En cas de restriction de la propriété équivalente à une expropriation, les personnes lésées dans leurs intérêts peuvent demander le versement d'une juste indemnité à titre de compensation ».

Alors, je répète ma question. Information, pour désinformation ?

J'aimerais citer maintenant la deuxième réponse municipale à la page 2 et à l'alinéa 3 : « Ce n'est qu'en 2013 que le peuple a adopté une modification de la LAT visant à réduire les zones à bâtir surdimensionnées ». Pour ma part, je me fie à une publication du Conseil d'Etat vaudois qui s'appelle "Dimensionnement de la zone à bâtir dite d'application", validée par le Conseil d'Etat vaudois le 26 janvier 2011.

Dans le chapitre « zone à bâtir manifestement surdimensionné », ce qui est le cas de notre Commune, la loi fédérale LAT art. 15 impose de réduire les zones à bâtir et de les redimensionner en fonction des besoins de 15 années à venir. Autrement dit, les zones à bâtir surdimensionnées ne sont pas seulement inappropriées, elles sont contraires à la loi fédérale.

Nouvelle question. Information ou désinformation ?

S'il devait rester des sceptiques dans notre organe délibérant, je les invite très volontiers à venir voir les pièces justificatives que j'ai avec moi ».

11. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

11.1 Interpellation de Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s intitulée « Quel soutien de notre commune pour un plan « Grand Froid » ?



Conseil communal de Blonay – St-Légier, séance du mardi 25 novembre 2025

Interpellation au sens de l'art. 66 du Règlement du Conseil communal 2023

Quel soutien de notre commune pour un plan «Grand Froid» ?

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

La semaine dernière, les Municipalités de Lausanne et d'Yverdon ont annoncé, par le biais des médias, la mise en œuvre de leur plan « Grand Froid » qui a pour vocation de permettre aux sans-abris de trouver refuge au chaud durant l'hiver. Mais rien n'a été annoncé pour notre région. Pourquoi ? Les services sociaux ont reçu pour instruction d'orienter les sans-abris auprès des refuges mis en place par Lausanne et Yverdon, engendrant pour ces personnes, très précarisées, un trajet parfois coûteux, tout en contribuant à la saturation d'un dispositif déjà sur-sollicité.

Jusqu'à l'année dernière, Vevey avait elle aussi son hébergement pour les sans-abris : le Hublot, géré par Caritas, qui proposait un hébergement au chaud à toute personne vivant à la rue. Il avait une capacité d'environ 20 personnes, dont des places réservées aux femmes. Il a malheureusement dû fermer pour diverses raisons. La Municipalité de Vevey a alors mis à disposition de Caritas l'abri de protection civile du Panorama, avant de pouvoir disposer de locaux loués provisoirement à Nestlé. Or, cette location était temporaire, et Nestlé a récupéré ses locaux début 2025. Depuis, plus rien n'existe dans la région pour accueillir les plus précaires. L'abri de protection civile du Panorama n'est plus disponible, et Caritas ne trouve rien pour offrir cet hébergement pourtant vital à un certain nombre de personnes démunies qui vivent dans notre région.

Ainsi, à ce jour, les services sociaux n'ont rien à proposer aux personnes sans-abris, malgré l'hiver qui vient et le froid vif qui s'est installé. Nous craignons que des personnes ne soient atteintes dans leur santé, voire décèdent, faute d'infrastructure pour les accueillir.

En quoi sommes-nous touchés à Blonay-St-Légier alors que cela concerne Vevey ? En fait, bien que gérée toutes ces années par la Commune de Vevey, cette prestation est offerte aux habitantes et habitants de toute la Riviera. Et comme l'abri de la protection civile du Panorama n'est plus disponible, la question d'une coordination régionale se pose, car elle seule permettrait de trouver un autre lieu dans notre région. Caritas pourrait le gérer, puisqu'elle en a la compétence et le personnel : elle a juste besoin de locaux.

Aussi, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- quelles sont les démarches déjà entamées par les communes de la Riviera afin de trouver une solution à cette problématique ?
- comment notre Municipalité pourraient-elle initier, en concertation avec les autres communes de la région et via la Conférence des syndics de la Riviera, la recherche urgente de nouveaux locaux pour l'accueil des sans-abris au seuil de l'hiver ?



- comment pourrait-elle interpeler le Service des affaires intercommunales de la Riviera, interface publique au service de notre région, afin de renouer la collaboration avec l'Association Caritas ?

Le temps presse et nous serions reconnaissants à la Municipalité d'apporter une réponse à cette interpellation très rapidement.

Blonay – St-Légier, le 25 novembre 2025

Mirta Olgiati Pelet et les co-signataires

Signature de conseillères et conseillers qui appuient l'interpellation (au moins 5)

Nom	Prénom	Signature
SALANON	ALAIN	
FILIPPETTI	Yves	
Gullo	Marisa	
HERPPEBO	Catherine	
Maurer	Thomasina	
SINGIRELLA	GIUSEPPE	
MEYER	CATHERINE	
Christen	Anaë	
Ingold	Rolf	
Kymor	Sara	
Charlot	Chari	
Bellren	Louis	
Rottet	Fabienne	
Schwab	Chloé	



M. Bernard Degex, Municipal

Informe que les discussions sont en cours et vont vraisemblablement aboutir très rapidement pour la réouverture de l'abri de protection civile du Panorama. C'est un point qui est à l'ordre du jour à la séance du comité de direction de l'ASR de ce jeudi. Plus d'informations seront apportées lors d'une prochaine séance.

12. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

02-2026 Acquisition de véhicules pour le service des espaces publics, pour un montant total de CHF 129'000.-
03-2026 Renouvellement des places de jeux à Blonay et à St-Légier, pour un montant total de CHF 265'000.-
01-2026 Alimentation électrique de la Prantin - Mossettes pour un montant de CHF 220'000.-

13. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

M. Jacques Chevalley, PLR

Informe que le SIGE (Service Intercommunal de Gestion des Eaux), dépose ces jours un préavis auprès du conseil intercommunal. La commune de la Tour-de-Peilz aurait dû prendre la présidence, mais ne l'a pas voulue. Ce préavis est mené désormais par les communes d'Amont, et concerne la nouvelle STEP. Il suggère d'aller sur le site internet du SIGE pour en prendre connaissance. Il s'agit d'un préavis de CHF 500 mio. dont la Commune sera aussi partenaires. Ce n'est donc pas un montant négligeable. Ce préavis devrait être voté en théorie au mois de décembre ou janvier et il y a deux semaines pour rédiger le rapport.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Demande s'il serait possible qu'un des représentants à l'ASR puisse donner des informations sur la dernière séance où, semble-t-il, il y a aussi quelques millions à venir.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Propositions individuelles et divers

Mme Carole Roulet, UCBSL

A remarqué qu'il y avait un camping-car parké à côté du chalet de Prantin, qui va apparemment y passer tout l'hiver. Elle aimerait savoir si c'est normal, s'il est autorisé à un camping-car d'y rester vu qu'il s'agit probablement de zones certainement protégées.

M. Bernard Degex, Municipal

Répond que la police va être envoyée sur les lieux pour voir ce qui s'y passe car il n'y en effet pas d'autorisation d'y parquer des véhicules.

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

« J'aurais plusieurs questions en lien avec le journal COMMune'INFO

Nous avons remarqué qu'il y avait un peu plus de sujets en lien avec les thématiques qui occupent le Conseil communal et nous vous remercions pour cette évolution intéressante du journal communal qui doit, on le comprend, rester apolitique.

La dernière édition du COMM'une INFO présentait malheureusement quelques grosses erreurs.



A la page 6, les différents contacts des partis n'était pas tous corrects, ce qui était très regrettable. Cela a été maintenant rectifié sur les contacts du site de la Commune et j'ai demandé que ce soit aussi rectifié dans la brochure en ligne, ce qui a été fait également.

A la page 17, l'article sur le Développement des infrastructures sportives et de loisirs débute par une phrase très étonnante. Je vous lis juste la phrase :

Lors de la séance du Conseil communal du 29 avril dernier, le groupe « Réflexion-Avenir » déposait une interpellation à l'attention de la Municipalité.

- *Aucun groupe hors Conseil communal ne peut venir déposer des interpellations*
- *C'est Alain Salanon au nom du Groupe des Vert.e.s qui avait posé des questions, ce soir-là, sur le sujet des installations sportives.*
- *Entre deux, l'erreur a été vue et un erratum rédigé pour la prochaine édition, donc merci d'avoir fait le nécessaire à ce sujet, mais il faudrait veiller à ce que la version en ligne du journal soit aussi rectifiée.*

Nous avons maintenant 3 questions, car c'est tout de même ennuyeux que de grosses erreurs de ce genre se retrouvent dans une publication destinée à plus de 12'000 habitant.es.

1. *Qui décide quels sont les éléments issus du Conseil communal qui méritent une place dans ce journal ?*
2. *Qui les rédige ?*
3. *Et, la question principale, comment la relecture pour le bon à tirer est-elle organisée ? Est-ce qu'il pourrait y avoir une réflexion à ce sujet pour une relecture plus assidue, plus fine et plus attentive afin d'éviter des erreurs trop importantes ? »*

M. le Syndic

Confirme qu'un erratum se trouve dans la nouvelle édition. Il informe que le responsable de communication et d'autres collaboratrices au secrétariat général sont chargés de la relecture. Les choix des textes sont en lien avec l'actualité. Une réflexion est également faite par un groupe de travail de la Municipalité, avec les groupements des commerçants, le secrétaire municipal et le chargé de communication. Il s'excuse de cette erreur.

Mme Catherine Herrero, PS & Allié.e.s

Déviations de travaux de la route des Deux-Villages : la route des Areneys est mise en stationnement interdit sur toute la longueur et il y a continuellement de nombreux véhicules, dont des véhicules de chantier qui sont parqués. C'est vraiment assez dangereux aux heures de sortie des écoles, avec les enfants qui traversent. Lorsque l'on prend cette déviation, en arrivant à la bifurcation entre le chemin de Pangires (il y a des travaux) et la route du Tirage (fermée pour travaux) il n'est plus possible de croiser. La déviation est franchement assez compliquée et manque de sécurité. Elle demande ce que fait la police ?

M. le Président

Rappelle que les membres du Conseil ont les cartons de vin bien mérités après cette soirée qui les attendent à la sortie. Il remercie M. François Montet, vigneron et sa famille, pour leur gentillesse à ce propos.

Il tient aussi à souligner l'existence d'un village de Noël à Blonay et ce serait bien que les conseillers communaux s'y rendent au moins une fois dans le mois.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 23h10

Le président

La secrétaire

Charles Morard

Ariane Wunderli



Communication orale – Approbation de la révision partielle des statuts de l'ASR

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le respect de la procédure de modification des Statuts d'une association intercommunale et de la planification prévisionnelle, le Comité de Direction et la Direction saluent les décisions prises et remercient vivement le Conseil intercommunal, ainsi que l'ensemble des neuf Municipalités et leurs Conseils communaux, qui ont accepté unanimement la révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. Tout le personnel vous est également reconnaissant de cette décision qui les rassure quant à leur avenir professionnel.

Après plus de cinq années de réflexions et l'élaboration de nombreuses variantes, dont une avec l'expertise de l'Institut des hautes études en administration publique, les débats animés et les négociations opérées ont finalement abouti à un consensus politique qui préserve la solidarité régionale. Consciente des enjeux, notamment politico-économiques, et des attentes croissantes de la population, les dirigeants poursuivront la transformation de l'ASR dans une dynamique d'amélioration continue, afin de maintenir des prestations de proximité et de qualité.

De manière coordonnée avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, les démarches sont en cours pour l'approbation de ces nouvelles dispositions statutaires par le Conseil d'Etat, autant que faire se peut avant la fin de cette année. Clé de voûte du dispositif, la nouvelle répartition des charges entre les communes membres sera ainsi effective au 1^{er} janvier 2025.

En se référant à l'article 10 – Composition, chiffre 1, qui précise qu'un membre de la Municipalité ne peut pas être membre du Conseil intercommunal, le Comité de direction invite les Conseils communaux à nommer leurs délégué-e-s. Un courrier leur sera prochainement adressé en ce sens. En se fondant sur le principe de la séparation des pouvoirs, il laisse le soin aux organes délibérants, d'y donner la suite qu'il convient.

Le Comité de direction et la Direction de l'ASR vous réitèrent leur gratitude, ainsi qu'aux administrations partenaires, et vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Ainsi adopté le 21 novembre 2024

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex



Le Secrétaire


Frédéric Pilloud



Rapport d'activité de la Commission consultative de la Maison de la sécurité publique Riviera sur l'année 2024

A l'attention du Conseil intercommunal de l'ASR

1. Introduction

La Commission consultative de la Maison de la sécurité publique Riviera (ci-après : la Commission consultative) a été constituée par le Comité de direction de l'ASR. Elle est composée des 5 membres du Bureau du Comité de direction, du directeur de l'ASR, du directeur administratif et du responsable des finances, ainsi que d'une délégation de 15 membres issus du Conseil intercommunal.

Cette dernière s'est réunie à quatre reprises les mardis 5 mars, 7 mai, 10 septembre et 5 novembre 2024, dans la composition suivante :

Pour la délégation du Conseil intercommunal :

Hervé Devenoge	Montreux
Susanne Lauber Fürst	Montreux
Lionel Winkler	Montreux
Anna Iamartino	Vevey
Cédric Bussy	Vevey
Yvan Cornu	Vevey
Yvan Kraehenbuehl	La Tour-de-Peilz
Dominique Vaucoret	La Tour-de-Peilz
Joey Fares	Blonay-Saint-Légier
Gilbert Jaunin	Blonay-Saint-Légier
Anne Ducret	Chardonne
Corinne Borloz	Corseaux
Jacques Keller	Corsier
Sandrine Félix	Jongny
Guillaume Augnet	Veytaux

Pour le Comité de direction de l'ASR :

Bernard Degex	Président
Jean-Baptiste Piemontesi	Vice-président
Alessio Grutta	Membre du Bureau
Alexandra Melchior	Membre du Bureau
Arnaud Rey-Lescure	Membre du Bureau

Pour la direction de l'ASR :

Frédéric Pilloud	Directeur
Sébastien Piu	Directeur administratif
Lionel Wandfluh	Responsable financier

2. Fonctionnement de la Commission consultative et but du rapport

La Commission consultative fonctionne bien, les discussions sont fournies et intéressantes. Elle constitue effectivement un lieu d'échanges mutuels d'informations entre le Comité de direction, la Direction de l'ASR et le Conseil intercommunal.

Selon les prescriptions relatives à son fonctionnement : *« Les informations fournies par le Comité de direction à la Commission consultative et les débats sont transparents, afin de favoriser les échanges, sauf mention expresse d'un caractère confidentiel desdites informations ».*

Les membres de la Commission consultative et, plus largement, du Conseil intercommunal sont des relais auprès des autorités communales et de la population. Un niveau de connaissance élevé du dossier permettra de prendre les bonnes décisions et de rassembler autour du projet.



Dans ce but, nous souhaitons que l'ensemble des membres du Conseil intercommunal ait accès aux procès-verbaux de la Commission consultative et aux documents que lui a transmis le Comité de direction.

Le présent rapport porte essentiellement sur le résultat des échanges durant l'année 2024 que la Commission consultative souhaite partager en toute transparence avec le Conseil intercommunal.

3. Choix de l'implantation

Les bâtiments actuels ne sont plus adaptés aux différents besoins opérationnels et aux conditions de sécurité et de santé au travail.

Afin de développer une vision prospective et intégrée au sein de la région d'un dispositif de sécurité de proximité, le Comité de direction s'est prononcé pour un regroupement d'une majeure partie des services sur un site stratégique. Pour rappel, il ne s'agira pas d'une centralisation totale, puisqu'il est prévu le maintien d'antennes de proximité (par ex : police, pompiers).

Montreux, Site de la Saussaz

En tenant compte des phases de réflexion précédentes et surtout des différents rapports rendus, le choix du Comité de direction s'était porté sur le site de la Saussaz. Initialement privilégiée, cette implantation a suscité des préoccupations tant au niveau de la mobilité que de l'environnement. La question du vote populaire a aussi été discutée.

Montreux, P+R au lieu-dit « Aux Foges »

La demande politique de rechercher une alternative a été prise en compte. Sans entrer dans les détails, la Commission consultative a demandé de reprendre l'étude du site P+R dit « Aux Foges » à Chailly. Le Comité de direction est entré en matière et les premières études ont confirmé la faisabilité du projet (urbanisme, mobilité, et contraintes OPAM).

Comme il s'agit d'un terrain communal, l'affectation ne devrait pas poser de problèmes. La Municipalité de Montreux est ouverte à l'implantation si le lieu est retenu. Néanmoins, elle indique qu'il faudra intégrer au programme une vingtaine de places pour les besoins du quartier (habitants et entreprises), ainsi que trouver environ 150 places de parc temporaires dans la région lors des manifestations importantes en accord avec les autres communes (concept régional de parking).

Blonay – Saint-Légier, au lieu-dit « Le Pré Blanc »

Un promoteur privé a contacté l'ASR et présenté une pré-étude pour proposer l'implantation sur la parcelle « Le Pré Blanc » située sur la commune de Blonay St-Légier. Ce projet a été brièvement présenté, le terrain est suffisamment grand et accessible en transports publics. À ce stade, il manque une étude en cours en termes de mobilité, sécurité, etc.

Prochaine étape

La Commission consultative est satisfaite que le Comité de direction et la Direction de l'ASR aient étudié rapidement deux nouvelles possibilités d'implantation. Elle a été informée des démarches effectuées.

Une fois les dernières études réalisées, les trois options seront évaluées selon une analyse multicritère, afin de se déterminer dans un délai d'environ 6 mois, à l'horizon avril 2025. Il conviendra notamment de consulter assez largement, on pense en particulier aux Municipalités des communes membres de l'ASR.

4. Missions et coopérations

En septembre, puis en novembre, la Commission consultative a reçu deux orateurs externes.

Le procureur général adjoint (Ministère public) a insisté sur les synergies et la collaboration avec les polices cantonale et intercommunal (par ex : mandat d'investigation de police au niveau



des enquêtes judiciaires]. Lors de la construction d'un nouveau bâtiment, il faut prévoir des mesures particulières pour le flux des personnes interpellées, plaignantes et victimes.

Le regroupement du Ministère public et de la Police permettrait d'optimiser les collaborations (interaction de manière logique) et de mutualiser les coûts.

En conclusion, le Ministère public a clairement manifesté son intérêt à intégrer la Maison de la sécurité publique Riviera, quel que soit l'horizon temporel.

L'inspecteur cantonal en charge de la défense incendie et secours pour le Canton de Vaud (ECA) a brossé un portrait préoccupant de l'état des casernes de la région. Les infrastructures actuelles ne sont notamment plus aux normes ou ne sont pas assez grandes pour recevoir de nouveaux véhicules d'interventions. Le futur dispositif régional dépendra de la localisation de la Maison de la sécurité publique Riviera, centre névralgique pour assurer la mission de défense contre l'incendie et de secours, dont la nécessité ne fait aucun doute.

En tenant compte de ces besoins et collaborations, la Commission consultative a reconnu l'importance stratégique de construire la Maison de la sécurité publique Riviera.

5. Conduite du projet

Grâce à des présentations telles que celles du Ministère public et de l'ECA, la Commission consultative a compris les enjeux et les besoins d'agir dans les meilleurs délais.

Le projet est complexe et ambitieux. La Commission consultative souligne l'importance pour l'ASR de se doter d'un bureau spécialisé de management de projets (PMO).

La clé du succès est de réaliser ce projet tout en assumant la mission régaliennne de la sécurité publique. La Direction de l'ASR doit garder une vision d'ensemble et préparer la transformation de l'organisation à 5 ou 10 ans. Durant cette période, et comme déjà mentionné, il conviendra de garantir des conditions de travail favorables aux collaboratrices et collaborateurs de l'ASR.

L'agenda politique, notamment les élections communales en 2026, constitue un risque à intégrer dans la planification et le processus décisionnel.

A fin 2024, le coût et le financement de la Maison de la sécurité publique Riviera ont à peine été évoqués, par exemple un possible partenariat public-privé. Suivant le modèle de financement, une modification des statuts de l'ASR (art. 27 Capital) sera à nouveau nécessaire, avec un passage devant les neuf Conseils communaux. Le financement sera certainement traité en 2025 en toute transparence avec la Commission consultative et la Commission de gestion.

6. Conclusion

Au nom de la délégation du Conseil intercommunal, la rapportrice et le rapporteur soussignés remercient le Comité de direction d'avoir institué une Commission consultative. Nous avons particulièrement apprécié la qualité et la transparence des échanges.

Finalement, nous partageons votre volonté de communiquer à large échelle sur le projet, y compris à la population, avant de lancer le plan d'affectation et le concours d'architecture (mandat donné à une société de communication).

Nos remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation des quatre séances que nous avons tenues en 2024.

Pour la délégation du Conseil intercommunal :
Susanne Lauber Fürst et Yvan Cornu

Le 20 novembre 2024